



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2167

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon et La ligue de l'Enseignement Populaire – FOL 69 sur l'année 2023 pour la réalisation d'un projet d'action culturelle à la maison d'arrêt de Corbas

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2167 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE – FOL 69 SUR L'ANNEE 2023 POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'ACTION CULTURELLE A LA MAISON D'ARRET DE CORBAS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le Rhône et la Métropole de Lyon, la Ligue de l'enseignement est représentée par la Fédération des œuvres Laïques. Elle a pour objectif la défense de l'éducation pour tous et de notre république démocratique enracinée sur un socle de valeurs laïques, sociales et citoyennes.

Dans le cadre de la programmation culturelle mise en place par la FOL 69, par délégation du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Rhône et en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC, le Musée des beaux-arts a été sollicité pour intervenir au sein de l'établissement pénitentiaire de Lyon Corbas pour la réalisation d'une intervention artistique avec deux groupes de femmes détenues.

Dans le cadre de sa politique des publics, et particulièrement auprès des publics éloignés, le Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon cherche à développer ses interventions hors-murs afin d'aller vers les publics.

Une première expérience en 2019 auprès de la population carcérale avait montré l'importance de faire entrer le musée dans un établissement carcéral et la richesse des échanges que cette action avait apportée.

Par délibération n° 2021/1318 du Conseil municipal du 16 décembre 2021, vous avez approuvé une première convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts et la FOL 69 concernant les conditions d'intervention du Musée au sein de l'établissement pénitentiaire de Lyon Corbas.

Le Musée des beaux-arts et la FOL 69 souhaitent renouveler ce partenariat sur l'année 2023, en mettant en place 6 interventions de médiateurs/médiatrices auprès de deux groupes de femmes et de deux groupes d'hommes incarcérés au sein de l'établissement pénitentiaire de Lyon Corbas.

Afin que le personnel pénitencier de la maison d'arrêt de Corbas soit plus disponible et volontaire pour accompagner les détenus aux ateliers artistiques, il est proposé, comme en 2022, d'accueillir ce personnel et leur famille proche (enfants et conjoints) lors de visites découvertes du musée : 2 visites pour adultes seront proposées et 3 visites en famille. Les dates seront fixées en lien avec la maison d'arrêt sur l'année 2023.

De plus le musée pourra fournir quelques détails d'œuvres encadrés afin qu'ils soient accrochés dans les parties communes de la maison d'arrêt.

La convention, jointe au rapport, précise la mise en œuvre et les modalités du partenariat entre la Ligue de l'Enseignement – FOL 69 et le Musée des beaux-arts de Lyon.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Ligue de l'Enseignement – FOL 69, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à l'exécuter.
- 3- La gratuité d'entrée du personnel de la maison d'arrêt de Corbas et leurs conjoints et enfants, au Musée des beaux-arts, pour cinq visites découvertes sur l'année 2023 est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET